



DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Conformément aux dispositions du *Règlement 2015-13 sur la démolition d'immeubles*, le comité de démolition de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville tiendra une séance, le **mardi 19 novembre 2019, à 19 h**, en la salle des délibérations du conseil située au 1585, rue Montarville, Saint-Bruno-de-Montarville.

Cette séance a pour but de présenter la demande de projet de démolition du bâtiment situé au :

140, rue Beaumont Est (Église Baptiste)

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les **10 jours** de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée auprès de la soussignée.

Donné à Saint-Bruno-de-Montarville, le 30 octobre 2019.

Lucie Tousignant, avocate
Greffière